



## ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Clermont-Ferrand, le 28/01/2026

## **ADOPTION DÉFINITIVE DU BUDGET DE L'ÉTAT POUR 2026 : DES MOYENS RENFORCÉS POUR L'ÉCOLE**

L'adoption définitive du projet de loi de finances pour 2026 entérine les moyens alloués à l'Éducation nationale et confirme la priorité donnée à la jeunesse et à l'avenir, avec une hausse budgétaire de 200 millions d'euros et la création de près de 5 900 emplois supplémentaires par rapport à 2025.

Ces moyens vont permettre de déployer les mesures préparées pour la rentrée scolaire 2026.

### **Un encadrement des élèves à un niveau historique dans le 1<sup>er</sup> degré**

La France fait face à une baisse démographique durable : le système éducatif aura perdu un million d'élèves entre 2019 et 2029. Pour la seule rentrée 2026, les écoles publiques accueilleront près de 150 000 élèves de moins. Le ministère fait le choix de ne pas supprimer de postes proportionnellement à cette baisse, et d'améliorer les conditions d'enseignement au bénéfice de l'apprentissage des élèves :

- le nombre moyen d'élèves par classe atteindra 21 dans les écoles publiques, son plus bas niveau historique ;
- le taux d'encadrement (nombre de professeurs pour 100 élèves) continue de progresser pour s'établir à 6,24 à la rentrée 2026, contre 5,46 en 2017, confirmant la place de la France parmi les pays de l'OCDE où cet indicateur progresse le plus vite.

### **Une ambition forte pour l'École inclusive et la santé scolaire**

Conformément aux engagements du Premier ministre, l'effort en faveur des élèves en situation de handicap engagé depuis plusieurs années s'amplifie. Le budget pour 2026 prévoit la création nette de 2 000 postes dédiés à l'école inclusive.

Pour mieux accompagner les élèves et veiller à leur bien-être, 300 emplois supplémentaires de psychologues de l'Éducation nationale, d'infirmiers et d'assistants de service social seront également créés.

### **Mise en place de la réforme de la formation des futurs professeurs**

Ce budget permet également de concrétiser la réforme de la formation initiale des enseignants à hauteur d'environ 8 000 emplois. Dès ce mois de mars 2026, les titulaires d'une licence pourront se présenter aux concours de recrutement et les lauréats bénéficieront d'une rémunération pendant leurs deux années de formation.

### **Des moyens pour l'égalité des chances et l'équité territoriale**

La répartition des moyens veille à l'équité entre les territoires, notamment en poursuivant le rééquilibrage des emplois entre les académies pour assurer une répartition la plus équitable possible des moyens. Le ministère poursuit par ailleurs le déploiement des classes de toute petite section dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

## **Cabinet de la rectrice Service communication**

3 avenue Vercingétorix  
63033 Clermont-Ferrand cedex 1  
Tél : 04 73 99 33 02  
Mél : ce.comm@ac-clermont.fr

Suite page 2 et 3

# PRÉPARATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2026 DANS L'ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

Propositions présentées le 28 janvier 2026 au Comité social d'administration académique.

## Les priorités pour l'année scolaire 2026 / 2027 :

- amélioration des conditions d'enseignement dans le 1<sup>er</sup> degré grâce à un meilleur taux d'encadrement des élèves ;
- poursuite des efforts engagés pour l'accueil des élèves en situation de handicap, avec la création de nouvelles Ulis et de 18 pôles d'appui à la scolarité (10 postes dans le 1<sup>er</sup> degré, 8 dans le 2<sup>d</sup> degré) ;
- accompagnement des collèves les plus exposés à la difficulté scolaire ;
- mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants.

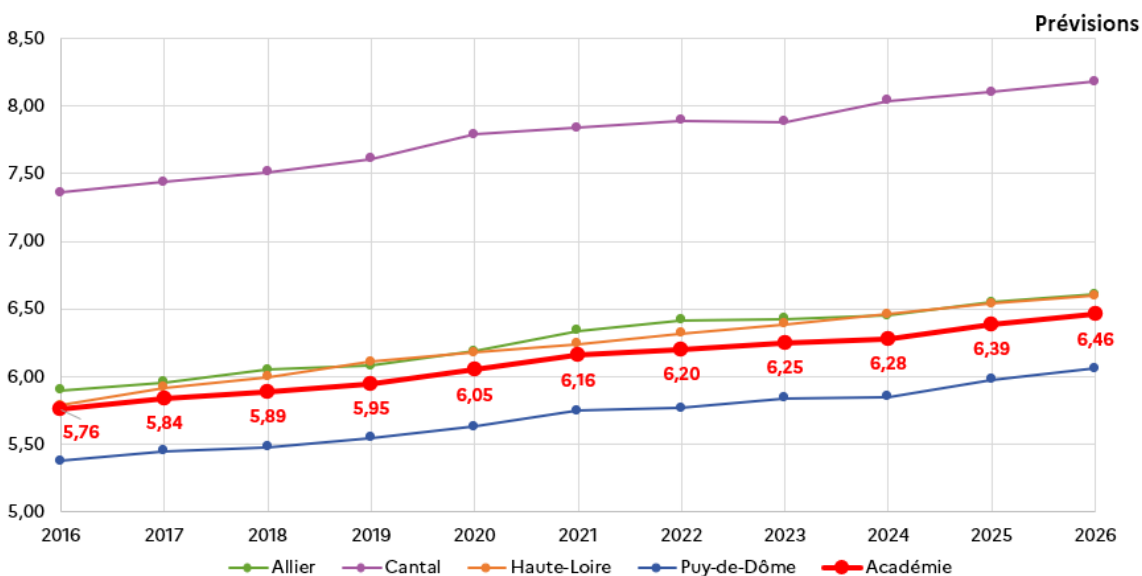
## Moyens alloués pour le 1<sup>er</sup> degré public

Compte tenu de la baisse démographique (- 1965 élèves attendus, soit - 2,2 %), l'académie se voit notifier une **baisse de 49 emplois** en moyens d'enseignement, non proportionnelle à la diminution du nombre d'élèves. Le schéma d'emplois proposé garantit l'augmentation du taux d'encadrement pédagogique dans les quatre départements de l'académie.

	Constat élèves 2025	Nombre de postes 2025	P/E 2025	Prévisions élèves 2026	Ecart Prévisions élèves Constat 2025	Proposition de répartition des postes 2026	P/E prévisionnel 2026	P/E prévisionnel 2026 FRANCE
Allier	22 321	1 461	6,55	21 926	- 395 (- 1,8 %)	- 9	6,61	6,15 (6,15 enseignants pour 100 élèves)
Cantal	8 137	659	8,10	7 920	- 217 (- 2,7 %)	- 10	8,18	
Haute-Loire	12 301	805	6,54	12 003	- 298 (- 2,5 %)	- 10	6,60	
Puy-de-Dôme	46 853	2 800	5,98	45 798	- 1 055 (- 2,3 %)	- 20	6,06	
<b>Académie</b>	<b>89 612</b>	<b>5 725</b>	<b>6,39</b>	<b>87 647</b>	<b>- 1 955 (- 2,2 %)</b>	<b>- 49</b>	<b>6,46</b>	

Le P/E prévisionnel 2026 prend en compte l'impact des mesures de rentrée et l'autofinancement des Pôles d'appui à la scolarité.

## Évolution du taux d'encadrement 2016 / 2026



## Moyens alloués pour le 2<sup>d</sup> degré public

Compte tenu de la baisse démographique (- **976 élèves attendus** à la rentrée 2026, soit - 1,2 %), l'académie se voit notifier une **baisse de 49 emplois**.

### **Collège : - 37 ETP (équivalent temps plein)**

- Dotations départementales calculées sur la base des structures, au plus près de la réalité.
- Financement de 28 heures par division en 6<sup>e</sup>, de 29 heures sur les autres niveaux.
- Poursuite de l'effort en matière d'accompagnement des élèves en éducation prioritaire : 45 ETP sont mobilisés pour accueillir les élèves dans des divisions à **seuil maximal de 25 élèves en Rep+ et de 26 en Rep**.
- Poursuite des groupes de besoins en 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> sur la base du volontariat des collèges.
- Accompagnement des 14 collèges les plus exposés à la difficulté scolaire (collèges en progrès)
- Réserve de 6 emplois pour des ajustements ou pour répondre aux besoins des collèges en progrès.

### **Segpa : - 1,5 ETP**

### **Lycée général et technologique : - 30 ETP**

- Chaque établissement est doté sur la base de la grille réglementaire pour les enseignements communs, et bénéficie d'une marge d'autonomie permettant de financer les enseignements de spécialité, les options et les dédoublements en fonction des choix d'organisation pédagogique arrêtés par les équipes éducatives.

### **Lycée professionnel : + 4 ETP**

- Les dotations sont calculées sur la base des nouvelles grilles liées à la réforme de la voie professionnelle, et tiennent compte de la transformation de la carte des formations

### **Erea : + 4,25 ETP**

### **Financement des Pôles d'appui à la scolarité : + 8 ETP**

### **Remplacement : + 3,25 ETP**

- Renforcement des capacités de remplacement pour un budget total de 299 ETP (politique prioritaire)

### **Mieux répondre aux besoins particuliers des élèves avec les pôles d'appui à la scolarité (PAS)**

18 PAS seront créés à la rentrée 2026 dans l'enseignement public, s'ajoutant aux 3 déjà créés dans le Cantal à la rentrée 2025.

Le PAS est une organisation qui a pour mission d'apporter, de manière souple et réactive, des réponses adaptées aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers.

L'équipe permanente du PAS est composée :

- d'un coordonnateur, personnel de l'Éducation nationale déchargé à plein temps, disposant d'une expertise en matière de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- d'un éducateur spécialisé, également à plein temps.

Le PAS peut être sollicité par les parents, les enseignants, les chefs d'établissement, les inspecteurs et les directeurs d'école. Il apporte une réponse de premier niveau qui peut être pédagogique, définie et mise en œuvre par le professeur dans sa classe. Elle peut aussi être de l'ordre d'un premier accompagnement humain, exercé par un professionnel – éducateur spécialisé, assistant d'éducation (AED), professeur ressource, réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased), professionnels médico-sociaux, etc. – identifié par le pôle d'appui à la scolarité. Un soutien ou un accompagnement spécifique par des professionnels de l'éducation nationale et/ou du secteur médico-social peut enfin être mobilisé.